

Le contrat quinquennal 2018-2022 est un enjeu fort pour les deux universités de notre académie. C'est aussi pour l'ESPE, après seulement trois années d'existence, l'opportunité d'examiner tous les leviers qui conduiraient à repenser l'offre construite en 2013 pour mieux répondre aux différentes missions confiées aux ESPE par la loi « Refondation de l'école de la République ».

Les commissions consultatives mises en place à l'ESPE, comme les deux instances statutaires, sont les structures qui doivent mener une réflexion approfondie sur plusieurs aspects visant à rendre plus pertinente notre offre de formation. La composition de ces commissions et instances, qui comprend des représentants de l'ensemble des partenaires à l'origine de la création de l'ESPE, doit favoriser cette réflexion globale. L'élaboration de la nouvelle offre de formation, qui émanera des différentes équipes pédagogiques des mentions masters MEEF, devra s'appuyer sur les travaux de ces commissions consultatives par un travail conjoint.

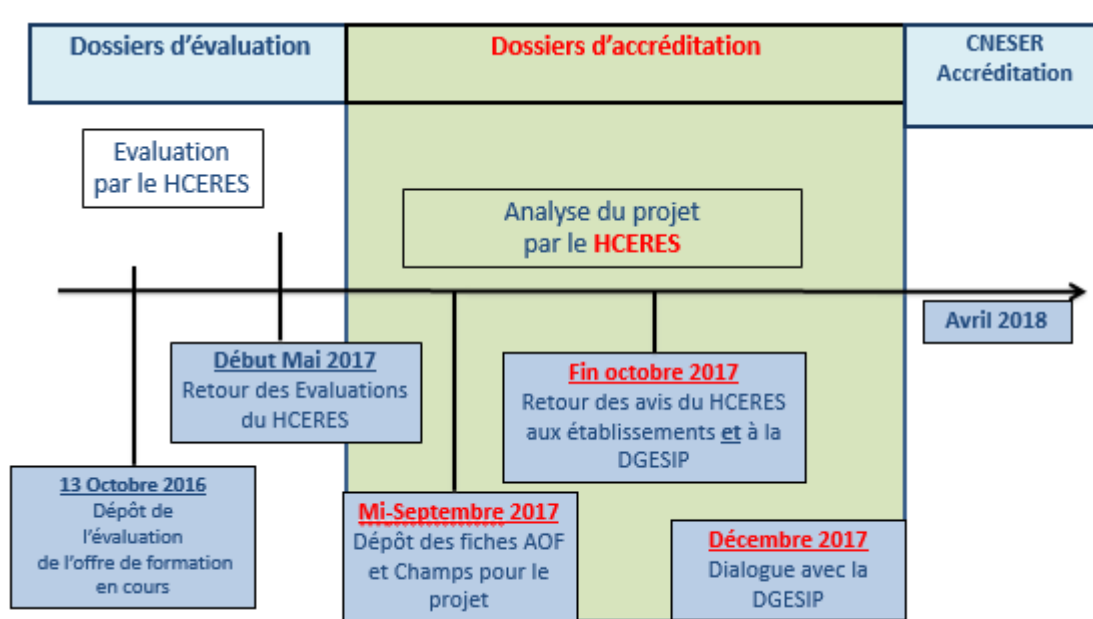
Le président du Conseil d'école, le président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique et le directeur de l'ESPE ont souhaité fournir à chacune des commissions consultatives de l'ESPE les éléments ci-dessous.

Calendrier

Les universités de Poitiers et de La Rochelle appartiennent à la vague C pour la contractualisation avec le MENESR (nouveau contrat 2018-2022).

Cette évaluation par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) comporte deux phases :

1. une phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (Dossiers d'évaluation)
2. une phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (Dossiers d'accréditation)



Nous sommes actuellement en fin de première phase. Les dossiers d'autoévaluation des MEEF ont été adressés par l'UP le 13 octobre, un retour est attendu début mai 2017

Concernant les propositions de nouvelles offres et pour répondre au calendrier de l'HCERES, l'UP a mis en place le calendrier suivant. La remontée par les composantes des projets de l'offre de formation se fera sous la forme de **trois livrables** entre janvier 2017 et juin 2017 :

1. **fin janvier 2017** - Projet d'architecture de la nouvelle offre de formation avec indication de l'équipe pédagogique
2. **fin mars 2017** - Finalisation de l'architecture de la nouvelle offre de formation
3. **1^{er} juin 2017** - Remontée de fiches dédiées à l'architecture de l'offre de formation : description du projet de mention, description du contenu et de l'organisation de la formation, les modalités de pilotage, de l'articulation de la formation

Réflexion pour la construction de l'offre

En novembre 2015, le COSP avait transmis aux 4 commissions consultatives de l'ESPE un texte invitant à engager un travail de réflexion sur les enjeux et priorités quant aux choix stratégiques de l'ESPE en vue du prochain contrat quadriennal.

Au regard des axes stratégiques que l'UP finalise pour ce contrat quinquennal, et en prenant en compte les priorités nationales affichées par le ministère concernant les ESPE, il est possible de préciser quelques axes forts qui doivent nourrir la construction de la nouvelle offre des MEEF :

- *l'insertion du numérique dans la pratique propre des formateurs de l'ESPE,*
- *l'ouverture plus grande des parcours du MEEF PIF (vers les collectivités et entreprises),*
- *l'adossement à la recherche qui doit se traduire par une insertion plus forte de thématiques des laboratoires partenaires (mémoires),*
- *la réelle pluralité des équipes de formation,*
- *l'orientation FTLV: une part plus active de l'ESPE dans la construction du PAF et l'intégration d'actions du PAF dans des filières de formation initiale.*

Propositions préalables à la construction de l'offre

Les attendus du dossier d'accréditation concernent la qualité de l'offre de formation de l'université et sa cohérence, la capacité de l'université à mettre en œuvre cette offre de formation dans une démarche d'amélioration continue sur les plans pédagogique, organisationnel et financier. Il n'est donc nullement question de construire un contenu précis de chaque mention. La procédure d'accréditation, ne vise en rien à examiner le détail des maquettes, mais à proposer une architecture de formation.

En amont du travail d'élaboration de l'architecture de formation, il convient de s'interroger sur les cinq axes forts précédemment définis, et d'apporter pour chacun de ces axes des propositions sur :

- *les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif*
- *les moyens d'évaluation de sa mise en œuvre et les moyens d'évaluation de ses effets.*

Les commissions consultatives pourront mettre en place tout groupe de travail ou d'acteurs des équipes pédagogiques, qui pourrait contribuer à ces propositions.

Ces commissions consultatives fourniront courant janvier 2017 une série de propositions. Cette démarche est préalable à la construction même de l'offre puisqu'elle conditionne les contraintes de sa mise en œuvre.